

BREVET TECHNIQUE DES METIERS
MARECHAL FERRANT
REGLEMENT PARTICULIER D'EXAMEN

Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur à compter de la **session 2019**

DOMAINES DE COMPETENCES	COEFFICIENTS	NOTES ELIMINATOIRES sur 20 points	DUREES MAXIMALES
DOMAINE PROFESSIONNEL			
■ Hippologie	0,75	- 10 à l'ensemble	4h00
■ Technologie	0,75		4h00
■ Santé Hygiène	0,25		2h00
■ Pratique (1)	2,25	- 10	24h00
<i>Ferrage mécanique (215 pts)</i>			
<i>Forge orthopédique (215 pts)</i>			
<i>Forge (170 pts)</i>			
<i>Régularisation de la table dentaire (60 pts)</i>			1h00
■ Evaluation des acquis pratiques en entreprise par le chef d'entreprise (2)	1	- 10	(3)
DOMAINE TRANSVERSAL			
■ Etude de cas	2	- 5	3h00
■ Résolution de problèmes de production - préparation - présentation	1	- 5	0h30 0h30
■ Soutenance de mémoire (4)	2	- 5	0h30
■ Langue étrangère	1	- 5	0h30

(1) Chaque candidat est assisté d'un apprenti de 2^{ème} année CAP désigné, chargé d'effectuer les missions suivantes :

- approvisionnement du poste de travail,
- nettoyage,
- éventuellement une tâche ou une fabrication spécifiquement attribuée à l'apprenti dans le sujet d'examen.

(2) Conjointement avec l'équipe pédagogique, le chef d'entreprise, le maître d'apprentissage ou le tuteur évalue les capacités du candidat à partir des deux tableaux d'appréciation des compétences (TAC 1 et 2) et d'un book.

(3) Répartition sur la durée de la formation.

(4) Le thème du mémoire est libre, proposé par le (la) candidat(e) et validé par l'équipe pédagogique de chaque centre qui définit également le calendrier de remise et de suivi du mémoire. Le contenu du mémoire devra intégrer un volet juridique et réglementaire spécifique au métier et permettra d'apprécier la compréhension du candidat de l'environnement professionnel dans lequel se situe son activité.

Mode de calcul de la note finale :

Après avoir vérifié l'absence de note éliminatoire, la note finale du BTM est obtenue en additionnant les notes coefficientées de toutes les épreuves puis en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients.

Cette note finale est arrondie au demi-point supérieur (*exemple : 9,1 = 9,5 ; 9,5 = 9,5 ; 9,6 = 10*).

Ce qui donne (en prenant la note sur 20 points de chacune des épreuves) :

$[(\text{note hippologie} \times 0,75) + (\text{note technologie} \times 0,75) + (\text{note santé-hygiène} \times 0,25) + (\text{note pratique} \times 2,25) + (\text{note évaluation des acquis} \times 1,00) + (\text{note étude de cas} \times 2,00) + (\text{note résolution de problèmes} \times 1,00) + (\text{note soutenance de mémoire} \times 2,00) + (\text{note langue étrangère} \times 1,00)] / 11 = \text{note finale}$
(arrondie au demi-point supérieur).

■ Jury particulier national

Le BTM de maréchal ferrant est doté d'un jury particulier national organisé à la demande de la profession à l'APCMA.

Ce jury procède à la correction des épreuves écrites (*hippologie, technologie, santé-hygiène, étude de cas*) et de l'épreuve de forge.

Le président du jury particulier national encadre les corrections et procède aux arbitrages qui s'imposent (*rattrapage ou non des candidats*).

En conséquence, le jury général réuni dans chaque chambre de métiers et de l'artisanat proclame les résultats et **ne peut, en aucun cas, modifier les notes attribuées.**